

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE COLMAR
COMMUNE DE WICKERSCHWIHR



Procès-verbal des Délibérations
du Conseil Municipal de la commune de Wickerschwihr
Séance du 22 mai 2023
PV n°5/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de Wickerschwihr se sont réunis en séance ordinaire dans la salle De Lattre, sur invitation qui leur a été adressée le 17 mai 2023 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents

Mme CARRE Sandrine
Mme DAUSSE Lyubica
M. FLESCH Christian
M. LEY Richard
M. MEYER Philippe
M. NEYER François
M. RINGLER Adrien
M. RINGLER Jean-Jacques
M. SCHELCHER Jean-Luc
Mme UTARD Danièle
M. VAUVILLIER Lionel

La conseillère suivante est excusée et a donné procuration

M. DIETRICH Antony a donné procuration à M. NEYER François
Mme FRIEH Nicole a donné procuration à M. LEY Richard
Mme TROESCH Corinne a donné procuration à M. RINGLER Jean-Jacques

Secrétaire de séance désigné

M. MEYER Philippe

Secrétaire de séance auxiliaire désignée

Mme VENCHIARUTTI Véronique, adjointe administrative

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwih

Séance du 22 mai 2023

A l'ouverture de la séance, Le Maire constate la présence de 14 conseillers présents ou représentés sur 14.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023
3. Finances
4. Rapport de la commission des affaires sociales du 30 mars 2023
5. Rapport de la commission d'urbanisme du 12 mai 2023
6. Projets de sécurisation De Gaulle et de rénovation place de la mairie
7. Approbation Plan Communal de Sauvegarde
8. Mise en place de la réserve communale de sécurité civile + charte
9. Courrier Préfecture pour complément de la délibération du 13 mars 2023 relative aux indemnités de fonction
10. Divers :
 - * Rappel du règlement intérieur – Conseil Municipal

1. Désignation du secrétaire de séance

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Désignation d'un secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L.2121-21 du CGCT.

M. MEYER Philippe propose sa candidature en tant que secrétaire de séance.

Mme VENCHIARUTTI Véronique, adjointe administrative, est proposée comme secrétaire auxiliaire.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU les explications du maire ;**

- 1. désigne Monsieur MEYER Philippe en qualité de secrétaire de séance.**
- 2. désigne Madame VENCHIARUTTI Véronique, adjointe administrative, en qualité de secrétaire auxiliaire.**

2. Approbation des procès-verbaux de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2023

Ce point est présenté par M. le Maire.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de réunion du conseil municipal du 27 mars 2023.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal a fait l'objet d'un envoi aux conseillers sous forme électronique le 17 mai 2023.

Mme UTARD a fait des remarques quant au PV du 27 mars 2023. M. le Maire demande à Mme UTARD si ses corrections systématiques sont synonymes de travail mal fait de la part de la secrétaire de mairie et du secrétaire de séance ?

Les remarques suivantes ont été émises :

Point 4.3 CA et compte de gestion : *il manque mon commentaire*

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 22 mai 2023

Mme Utard note qu'il est bien dommage de ne pas avoir, comme prévu au Budget, versé les crédits nécessaires de la section fonctionnement à la section d'investissement, ce qui aurait pu équilibrer les 2 sections.

Elle déplore aussi le résultat d'exécution négatif de -5824,41€, qui aurait pu être évité.

p.8 : Il n'est pas fait mention de l'état des dettes ni des emprunts dans le PV.

p.37 : nous n'avons pas délibéré sur les travaux 2023. En tous cas, le conseil a juste pris acte.

p. 41 : SMPRB : il y avait 2 délégués et 2 suppléants à nommer.

Il y a lieu de rappeler les délégués pour le 1^{er} ou de signifier qu'il s'agit du second poste.

M. le Maire répond que pour modifier un procès-verbal, il faut l'accord du secrétaire de séance ainsi que des conseillers présents, et fait mention du courriel de M. DIETRICH donnant procuration à M. François NEYER où il indique vouloir voter contre toutes les modifications de rédaction qui seront demandées lors de la présente réunion de conseil, concernant les délibérations votées lors du précédent conseil municipal, notamment sur le programme des travaux 2023. »

M. le Maire prend point par point et indique que les points 1 et 2 seront rajoutés au PV et que les points 3 et 4 n'ont pas à être modifiés car les travaux subventionnables ont été délibérés ultérieurement.

M. le Maire déplore qu'il y ait systématiquement des critiques et corrections après chaque conseil et qu'il n'est pas possible de noter chaque mot et chaque phrase que chaque conseiller a pu dire en séance.

Le PV du 27 mars 2023 sera à nouveau soumis à délibération le 3 juillet 2023.

3. Finances

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Suite à la demande de Mme UTARD, Monsieur le Maire a fait un point sur les sujets suivants :

- * Analyse de l'évolution des charges de gestion courante
- * Evolution du taux d'endettement
- * Capacité d'autofinancement

Analyse de l'évolution des charges de gestion courante

Il demande à Mme UTARD de développer sa demande au sujet de l'analyse de l'évolution des charges de gestion courante.

Mme UTARD souhaite présenter 4 graphiques représentant l'évolution des dépenses, des charges de fonctionnement et de gestion courante, de 2017 au BP 2023. (les 4 graphiques sont joints au procès-verbal).

Concernant les charges de gestion courante, Mme UTARD fait remarquer que la courbe a légèrement augmenté en 2022 et tend à baisser pour 2023.

Concernant le graphique sur l'évolution des charges de fonctionnement, elle fait remarquer qu'elles ont fortement augmenté de 2021 à 2022 pour les charges à caractère général et qu'elles tendent à baisser pour 2023.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 22 mai 2023**

En ce qui concerne le graphique sur les charges financières et indemnités, elle commente une augmentation des emprunts entre 2020 et 2022 suite à un emprunt qui a été réalisé (hangar kraemer et autres investissements). Elle fait remarquer que l'agent comptable avait alerté que la commune avait un taux d'endettement en augmentation.

Pour le graphique sur les évolutions de charges de gestion courante, Mme UTARD met l'accent sur l'augmentation du chapitre fleurissement et voirie qui ont augmenté à partir de 2022 jusqu'au BP 2023. Alors que d'autres charges, telles que la maintenance, électricité, locations matériel roulant, le petit équipement ont quant à eux baissé.

M. le Maire précise que les courbes ne sont pas significatives concernant l'année 2023, car l'exercice budgétaire 2023 n'est pas clôturé et qu'il s'agit, aujourd'hui, d'un budget primitif. M. le Maire présente le tableau du BP 2023 et rappelle que les dépenses de fonctionnement sont surestimées pour arriver à l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et que les recettes budgétaires prévues pour 2023 ont augmentés.

Il insiste sur le fait que c'est un budget prévisionnel et que les dépenses de fonctionnement seront inférieures aux prévisions, du fait de la politique d'économie de la municipalité.

Evolution du taux d'endettement et capacité d'autofinancement

M. le Maire indique que le document relatif à la valorisation financière et fiscale 2022 a été remis à chaque conseiller. M. le Maire rend compte de l'analyse de ce dernier fait par Mme DELAVAU, adjointe à l'agent comptable, et fait remarquer une amélioration de la CAF nette (capacité d'autofinancement). Elle propose également une analyse financière prospective à partir des estimations relatives à l'évolution des charges et des produits de la commune pour les 5 prochaines années, un travail d'analyse financière prospective sera engagé pour les projets d'investissement de la commune programmés sur les 3 prochaines années.

L'adjointe au comptable précise également que la CAF nette est redevenue positive en 2022 et ne s'élève qu'à 5 000 €. L'évolution du financement disponible de la commune est favorable, outre l'ensemble des subventions qui seront perçues, il conviendra d'envisager dans le plan de financement des prochains projets, la contraction d'un nouvel emprunt pour financer les dépenses.

M. le Maire précise que les 119 000 € au chapitre 23, d'excédent de recettes d'investissement ne seront pas dépensées pour l'exercice 2023, et aideront à augmenter l'excédent budgétaire du budget 2024 et de facto d'augmenter d'avantage notre CAF nette, ainsi que notre fonds de roulement.

4. Rapport de la commission des affaires sociales du 30 mars 2023

Ce point est présenté par Madame DAUSSE-CONTRERAS Lyubica

Madame DAUSSE-CONTRERAS Lyubica informe les membres du conseil municipal de toutes les animations qui ont été programmées jusqu'à la fin de l'année.

Elle indique que la chasse aux œufs a été un grand succès et que les participants étaient nombreux.

En ce qui concerne le loto des aînés le 11 juin prochain, Mme DAUSSE-CONTRERAS, invite les conseillers à rassembler des lots. Il est également proposé de solliciter nos fournisseurs avec qui la commune travaille, afin d'obtenir des lots.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 22 mai 2023

Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica rappelle les évènements à venir :

- 11 juin 2023 : Loto des aînés
- 1 et 2 juillet 2023 : Fête de la pomme de terre
- 16 septembre 2023 : Journée citoyenne
- 31 octobre 2023 : Halloween
- 8 décembre 2023 : Saint-Nicolas
- 10 décembre 2023 : Repas des aînés

5. Rapport de la commission d'urbanisme du 12 mai 2023

Ce point est présenté par Monsieur RINGLER Jean-Jacques

Monsieur RINGLER Jean-Jacques informe le conseil sur les encaissements de certaines sommes dues à la taxe d'aménagement à percevoir pour les 2 années à venir.

Monsieur RINGLER fait un compte-rendu du nouvel entretien avec Monsieur BIANCO de la société CARDOMAX, relatif à l'aménagement et de sécurisation de la rue De Gaulle. Il fait un point également pour les travaux de l'hypercentre et présente l'esquisse de la zone, ainsi qu'un chiffrage approximatif des travaux.

Monsieur RINGLER présente le projet de lotissement « LE HAMO » suite au dépôt du permis d'aménager, ce projet ne rencontre aucune difficulté et une réunion publique avec les riverains aura lieu prochainement afin de les informer.

6. Projets de sécurisation De Gaulle et rénovation place de la mairie

Ce point est présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente l'ébauche rectifiée suite au conseil municipal du 27 mars 2023.

6.1 - Voirie : approbation du programme de rénovation et sécurisation de voirie

Plusieurs approches ont pu être discutées et débattues lors des dernières réunions de conseil municipal et de commissions d'urbanisme.

Suite aux différentes remarques et avis partagés lors du dernier conseil municipal, une réunion de travail a été sollicitée avec la société CARDOMAX afin de définir un cadre de travail plus précis dans le but de trouver un équilibre entre ces deux projets de voirie et une enveloppe budgétaire à tenir pour le potentiel maître d'œuvre.

Lors de la réunion de commission urbanisme du 12 mai 2023, il a été présentée une proposition de programmation de travaux de voirie jusqu'en 2026 ciblant les deux rues principales de la commune. Cette proposition, retenue par cette même commission et présentée désormais auprès du Conseil municipal, s'organise en deux phases :

▪ **Réaménagement de l'Hypercentre - Place centrale**

La place est le cœur du village. Vétuste, peu fonctionnel et inesthétique, le cœur de bourg se doit de retrouver une véritable âme d'antan où convivialité, caractère rural et patrimonial, végétalisation ou encore sécurité des piétons seront les maîtres mots du projet.

Périmètre : Du 40 Grand-Rue au 30 Grand-Rue, comprenant la Place du 27 janvier 1945 (Mairie), le parvis de l'église St Jacques le Majeur et la cour de la Maison des Associations.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwyr

Séance du 22 mai 2023

Cadre du projet :

Afin d'estimer au mieux le projet, les axes de travail transmis à CARDOMAX ont été les suivants :

- Respect et mise en valeur du caractère rural et patrimoniale de l'hypercentre
- Agrandissement de l'espace central par la suppression du dépôt pompier et des garages de l'ancien atelier communal
- Agrandissement du parvis de l'église
- Pavage qualitatif de la surface rénovée
- Enfouissement des réseaux aériens sur le périmètre de rénovation concerné
- Création d'un plateau ralentisseur surélevé aux entrées de ce périmètre
- Déplacement du Monument aux morts dans un espace plus propice aux cérémonies patriotiques
- Création d'espaces paysagers et végétalisés de convivialité (ex : espace cabine à livre / espace du souvenir-Monument aux morts, / Jardin du Curé attenant à l'église)
- Mise en accessibilité PMR de la Maison des Associations et de l'Eglise
- Suppression des arrêts de bus Trace « Mairie » (selon accord de la Trace) tout en délimitant un arrêt pour le bus scolaire.
- Mobilier urbain et éclairage public LED d'aspect traditionnel et qualitatif

Estimatif budgétaire :

L'estimatif global de la société CARDOMAX est d'environ **250 000€ H.T** et en phase avec le plafond budgétaire fixé par la commune. La société CARDOMAX nous avertit que ce budget est le minimum à prévoir pour mener à bien ce réaménagement et ne prend pas en compte les démolitions

Cet estimatif se décompose de la manière suivante :

- Pavage de qualité (1300m²) : 156 000 €
- Décroustages enrobés : 7800 €
- Terrassements : 3900€ (selon l'état sous les enrobés)
- Installations de chantier, signa, exe, recollements : 10 000 €
- Eclairage public : 9000 € HT (selon choix de zone à éclairer)
- Espaces verts et mobilier urbain : 20 000 € HT

➔ Total : 206 700 € HT + 20 % de divers et imprévus = 248 040 H.T. €

Calendrier : Vu la réfection des conduites d'eau, en 2024, sur une première phase, ces travaux de rénovation ne pourront se dérouler qu'en 2025.

Certains conseillers apportent quelques remarques au sujet des axes de travail transmis par CARDOMAX, en l'occurrence le sujet de l'ancien atelier communal, les accès PMR, et les créations d'espaces verts et de stationnement.

Un dialogue s'engage entre conseillers. M. le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un avant-projet et que chaque point de détail sera bien entendu rediscuté et étudié collectivement.

Madame UTARD demande s'il est possible de prévoir un pavage drainant afin d'obtenir des subventions. M. le Maire répond qu'il n'est pas possible d'obtenir ces subventions car la commune possède déjà des bassins de rétention d'eau de pluie.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 22 mai 2023****▪ Rénovation et sécurisation de la Rue du Général de Gaulle**

Suite à l'étude de réaménagement réalisée par la société CARDOMAX, il a été proposé un premier estimatif à hauteur de 500 000 € H.T (concernant la part communale). Une réunion de travail avec cette société a, de la même manière, permis d'affiner le cadre du projet et de fixer une enveloppe budgétaire à tenir.

Périmètre : Le périmètre de l'étude de départ a été réduit. Il ne concerne désormais que la voirie débutant après l'intersection avec la Rue des cigognes (portion déjà rénovée en 2005) jusqu'à l'intersection Rue de la 5^{ème} Division Blindée et la portion déjà rénovée lors de la création du giratoire en 2015.

Pour rappel, la réfection de la chaussée centrale est prise en charge par la CEA.

Cadre du projet :

Afin d'estimer au mieux le projet, les axes de travail transmis à CARDOMAX ont été les suivants :

- Création d'une « ZONE 30 » sur toute la rue
- Elargissement et réfection des trottoirs existants (dans le but de réduire la vitesse des véhicules et donner plus d'espace aux piétons)
- Création d'un plateau ralentisseur surélevé à l'intersection avec la Grand Rue
- Mise en place de dispositifs de ralentissement à certaines zones définies de la rue (restant à définir avec le bureau d'étude)
- Priorités à droite sur l'ensemble de la rue (restant à valider avec la CEA)
- Enfouissement des réseaux aériens (électrique + fibre) sur la portion restante
- Végétalisation

Phase optionnelle : Elargissement de la RD45 pour les besoins cyclables lors de la montée du pont (restant à valider avec la CEA).

Estimatif budgétaire :

L'estimatif global de la société CARDOMAX est d'environ 320 000 € HT (300 000€ voirie + 20 000€ remplacement éclairage public LED). Concernant l'enfouissement des réseaux aériens (ligne basse tension, fibre et téléphonie) , l'estimatif provisoire, établi en 2021, serait d'environ 50 000€ HT (après déduction des subventions du Syndicat d'électricité et gaz du Haut-Rhin).

Le montant global s'élève donc à 370 000 € H.T.

Calendrier : Démarrage mi-2024. La phase concernant le plateau surélevé ne pourra cependant se faire qu'après le remplacement de la conduite d'eau au niveau du début de la Grand Rue. Dans le cadre de ce projet de réaménagement, une consultation citoyenne sera lancée afin de présenter les objectifs et recueillir les suggestions des habitants.

Monsieur le Maire invite les conseillers à consulter les deux tableaux de financement concernant les deux projets de voirie, il insiste sur le fait que ces deux tableaux sont une première projection et que les plans de financement définitifs se feront après l'analyse financier prospective effectuée en partenariat avec la DGFIP.

Le projet financier finalisé sera soumis à l'assemblée lors du prochain conseil.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 22 mai 2023

Madame UTARD demande que soit rajouté à la délibération, « les projets sont sous réserve de disponibilité financière ». M. le Maire lui répond qu'il est totalement logique que l'on ne fasse pas de travaux s'il n'y a pas d'argent.

- **Plan prévisionnel de financement (cf. tableaux joints)**

**Au vu des éléments présentés, et après débat,
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- 1. approuve les projets de travaux de réaménagement et sécurisation de la Rue du Général de Gaulle et de l'Hypercentre ;**
- 2. autorise le Maire à entreprendre les démarches en vue de la réalisation de ces projets et de l'obtention des subventions auprès des instances et organismes compétents ;**
- 3. autorise les projets sous réserve de disponibilité financière**
- 4. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

6.2 - Voirie : approbation de la mission de maitrise d'oeuvre

Dans le cadre de la réalisation du projet de rénovation et sécurisation de la Rue du Général de Gaulle, il est proposé de retenir la société CARDOMAX, situé à 22 Rte de Colmar, 68750 Bergheim pour la mission de maitrise d'oeuvre, en y intégrant les missions définies ci-après conformément au Code de la Commande Publique :

- AVP (emprise totale)
- PRO (phases 1 et 2)
- ACT (DCE + analyse des offres phases 1 et 2)
- DET (phases 1 et 2)
- VISA (phases 1 et 2)
- AOR (phases 1 et 2)

Phase 1 :



Phase 2 :



Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 22 mai 2023

Phase ultérieure :

NB : cette phase est à étudier uniquement au niveau AVP



L'offre de prix comprend le contenu des éléments de mission tels que définis ci-dessus (voirie, assainissement pluvial, éclairage et télécom).

Le taux d'honoraires proposé pour la mission complète sur l'emprise des phases 1 et 2 est de 6 % sur la base d'un prévisionnel de 320 000 € HT.) En cas d'augmentation du cout des travaux à l'issue de la phase AVP le montant des honoraires sera réajusté sur la base de ce taux sous réserve de l'approbation de l'avant-projet par le maître d'ouvrage. Pour l'avant-projet sur les phases 3 et 4, correspondant à la montée du pont du Canal, le montant proposé est forfaitaire. Vu l'estimatif global revu à la baisse par rapport à l'étude transmis, les honoraires ont de facto baissé de 30 335 € à 21 600 € HT.

Missions	Montant HT	
	phases 1 et 2	phases 3 et 4
AVP	4 140,00 €	2 400,00 €
Projet	5 880,00 €	
ACT	1 980,00 €	
VISA	630,00 €	
DET	5 400,00 €	
AOR	1 170,00 €	
TOTAL GENERAL HT	19 200,00 €	2 400,00 €
TVA (20%)	3 840,00 €	480,00 €
Montant Total TTC	23 040,00 €	2 880,00 €

TOTAL HT	21 600,00 €
TVA	4 320,00 €
TTC	25 920,00 €

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 22 mai 2023

**Au vu des éléments présentés, et après débat,
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- 1. approuve la proposition tarifaire de la société CARDOMAX Sarl et de démarrer la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et sécurisation de la Rue du Général de Gaulle, sous réserve de disponibilité financière**
- 2. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

6.3 - Enfouissement des réseaux aériens – Rue du Général de Gaulle

Pour rappel, la Rue du Général de Gaulle dispose encore d'une portion de voirie en réseau aérien. Dans le cadre du projet de réaménagement et sécurisation de la Rue du Général de Gaulle, il y a lieu de transmettre des accords de principe aux différents opérateurs intervenant dans l'enfouissement des réseaux :

- Territoire d'Energie Alsace (anciennement Syndicat d'électricité et gaz du Haut-Rhin) pour le réseau électrique basse tension
- Rosace pour le réseau fibre
- Orange pour le réseau téléphonique cuivre (restant à valider avec l'opérateur car réseau en cours de démantèlement sur le plan national)

En cas d'accord de principe, ces différents organismes pourront acter la volonté de la commune de poursuivre des études plus approfondies sur ces travaux d'enfouissement.

**Au vu des éléments présentés, et après débat,
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- 1. décide de donner un accord de principe pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau basse tension, auprès du Syndicat Territoire d'Energie Alsace**
- 2. décide de donner un accord de principe pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau fibre et téléphonie, auprès des sociétés ROSACE ET ORANGE**
- 3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

7. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Ce point est présenté par Monsieur RINGLER Jean-Jacques

Monsieur RINGLER Jean-Jacques présente le Plan Communal de Sauvegarde pour approbation. Il indique que l'arrêté sera transmis à la Préfecture ainsi qu'à Colmar Agglomération. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un arrêté d'approbation.

Le conseil municipal prend acte du Plan Communal de Sauvegarde.

8. Mise en place de la réserve communale de sécurité civile + règlement intérieur

Ce point sera présenté par Monsieur RINGLER Jean-Jacques

Monsieur RINGLER Jean-Jacques rappelle que la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile doit faire l'objet d'une délibération du conseil et que la commune doit établir le règlement qui décrit son rôle, son fonctionnement, les moyens et ses limites éventuelles. Ce règlement devra être transmis à la Préfecture et le SDIS.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 22 mai 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une réserve communale de sécurité civile, en faisant appel aux citoyens de la commune, chargés d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Certains membres du conseil proposent de faire un appel aux volontaires dans le prochain P'tit Wick.

M. RINGLER Jean-Jacques indique que tous les conseillers municipaux devraient en faire partie.

**Au vu des éléments présentés, et après débat,
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- 1. décide la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile**
- 2. décide d'approuver le règlement intérieur relatif à la Réserve Communale de Sécurité Civile**
- 3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

9. Délibération du 13 mars 2023 complétée suite courrier Préfecture du 31 mars 2023

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

En date du 4 avril 2023, la Préfecture a émis un courrier afin que soit complétée la délibération du 13 mars 2023 relative aux indemnités de fonction des élus.

En effet, la Préfecture demande que cette dernière **soit complétée**, conformément aux dispositions de l'article L.2123-20-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que : *toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal.*

Tableau des indemnités de fonctions brutes mensuelles
(Valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022)

POPULATION en nombre d'habitants	MAIRE		ADJOINT	
	(en % de l'indice)	(en euros)	(en % de l'indice)	(en euros)
moins de 500	25,5	1 026,51 €	9,9	398,53 €
de 500 à 999	40,3	1 622,29 €	10,7	430,73 €
de 1 000 à 3 499	51,6	2 077,17 €	19,8	797,05 €

Ensemble des communes : conseillers municipaux délégués (art. L.2123-24-1-III du CGCT) : indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire + adjoints

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 22 mai 2023

Au vu de ce qui précède, la délibération du 13 mars 2023 est complétée comme suit :

**Au vu des éléments présentés, et après débat,
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

VU les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'indice brut mensuel 1027 en date 1^{er} juillet 2022 : 4 025,5275 euros (annuel : 48 306,33) - Décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration à compter du 1^{er} juillet 2022 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation - JO du 8 juillet 2022

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi ;

1. décide d'allouer au maire, aux adjoints porteurs de délégations et aux conseillers municipaux délégués, les indemnités de fonction sur la base des indemnités brutes comme suit :

- **935,93 € bruts pour le Maire – M. Richard LEY**
- **248,78 € bruts pour les Adjoints au maire porteurs de délégations désignés comme suit :**
 - **M. SCHELCHER Jean-Luc**
 - **M. DIETRICH Antony**
 - **Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica**
- **180,54 € bruts pour les conseillers municipaux délégués désignés comme suit :**
 - **M. NEYER François**
 - **M. RINGLER Jean-Jacques**

2. fixe la date de versement de cette indemnité : à compter du 1^{er} juillet 2022 au maire, aux 2 premiers adjoints et conseillers municipaux délégués et à la date du 13 mars 2023 à la 3^{ème} adjointe, conformément à la date d'entrée en vigueur de la réforme initiée par le Gouvernement et entérinée par le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

3. précise que ces dispositions sont valables pour la durée du mandat du conseil municipal

10. Divers

Rappel du règlement intérieur du conseil municipal. M. le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal de relire le règlement intérieur du conseil municipal.

Mme UTARD suggère une sortie commune entre les jeunes du CMJ de Wickerschwihr et Porte du Ried lors de l'excursion le 24 juin à Bahlingen. A ce jour, aucune inscription n'a été effectuée.

La 3^{ème} adjointe, Mme DAUSSE-CONTRERAS, invite les conseillers à rassembler des lots pour le prochain loto des aînés le 11 juin prochain.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 22 mai 2023**

Mme UTARD demande un nouveau tableau des commissions internes et externes. Mme UTARD souhaite que soit indiqué ses propos, à savoir :

« Je me retire de la commission environnement car je ne m'y retrouve plus en matière de respect de l'environnement.

On va à l'encontre de ce qu'on dit : on brûle les sapins de Noël ; au Lissgraben, on broie les petits tas de bois au lieu de les laisser pour la biodiversité (ce sont des niches), on brûle les branches... Pour le fleurissement, apparemment il y a assez d'experts puisqu'on ne nous demande pas notre avis. Dans ces conditions, je préfère me retirer et laisser la place à quelqu'un d'autre. »

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h00

Prochain conseil : lundi 3 juillet 2023 à 19h30.

Le Maire
Richard LEY



Secrétaire de séance
Philippe MEYER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Meyer', is written below the name of the secretary.